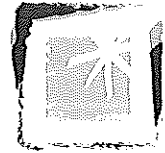


N° DEL/2026-100



Communauté de Communes

Ventadour Égletons Monédières

Séance du 8 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 2 juin 2026

PRESENTS (35)

Délégués titulaires (34) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, M. BEYNE Bertrand, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, M. GROUSSET David, Mme GUICHON Marion, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. PONS Clément, Mme RIVET Murielle, M. ROGER Étienne, Mme SUAU Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : M. MERLIN Jacques.

ABSENTS EXCUSES

Mme CERDA Dominique, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, M. LAFON Jean-François.

Pouvoirs (3) :

Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. LAFON Jean-François a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

Annule et remplace la délibération n°DEL/2026-006 du 2 février 2026

Objet : Aménagement de bureaux au site des Combes – demande de DETR

M. le Président informe le Conseil que la Communauté de Communes prévoit d'aménager des bureaux sur le site des Combes.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 176 144,53 € HT selon le découpage suivant :

- Aménagement du site (~~gros œuvre~~, menuiseries extérieures et intérieures, plâtrerie, revêtements de sols, isolation, électricité, plomberie) : 103 323,62 € HT
- Désamiantage : 51 714,80 € HT
- MOE (8,42% du montant des travaux) : 12 718,28 € HT
- Aléas : 8 387,83 € HT

M. le Président propose de solliciter une subvention au titre de la DETR pour un montant de 176 144,53 € HT, soit 45% des dépenses éligibles HT.

Le plan de financement est donc le suivant :

- Etat (DETR) : 79 265,04 €
- Communauté de Communes : 96 879,49 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide l'opération présentée ci-dessus,

Arrête le plan de financement tel que défini ci-dessus,

Autorise M. le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR,

Autorise M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

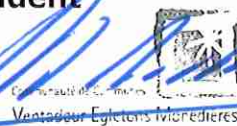
POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 9 juin 2026**

Le Président



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Jean-Louis BACHELLERIE